

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 2 JUILLET 2015

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 8
- présents : 8
- votants : 8

L'an deux mille quinze

le deux juillet à dix huit heures et trente minutes
le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 26 juin 2015.

Présents : Mesdames Virginie LARSONNIER, Marie-Laure BORGNON, Julie DENEUFBOURG, Messieurs Thomas LESUEUR, Stéphane THOUMSIN, Thierry HOUPY, Jean PECHO, Philippe LE CAM.

Absents excusés : Néant.

Suppléants présents : Annie LUCAS.

Secrétaire de séance : Julie DENEUFBOURG.

Présence de Monsieur Julien BONNEMENT, Maire de Léglantiers. Monsieur Bruno RABUSSIÉ s'est excusé de son absence.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président propose d'ajouter une délibération. Suite au mail de Mme Beuvrier reçu ce jour, il nous est demandé de délibérer pour accepter la reprise de l'actif et du passif du syndicat Pronleroy/Léglantier. Les membres acceptent ce point N°16

1) Rentrée 2015, horaires, informations.

Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires avec l'inspectrice d'Académie, le Conseil Général et le transporteur pour l'élaboration des nouveaux horaires avec un alignement des horaires des écoles de Pronleroy et Léglantiers.

Nouveaux horaires des écoles applicables à la rentrée 2015/2016 (horaires acceptés et diffusés aux familles) :

- La Neuville-Roy :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h55 / 11h55 et 13h40 / 16h10
Mercredi : 9h55 / 11h55
- Montiers :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h45 / 11h45 et 13h30 / 16h00
Mercredi : 8h45 / 10h45
- Pronleroy :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h35 / 11h35 et 13h20 / 15h50
Mercredi : 9h35 / 11h35
- Léglantiers :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h55 / 11h55 et 13h40 / 16h10
Mercredi : 8h55 / 10h55

Un bus desservira La Neuville-Roy, Montiers et Wacquemoulin et un autre Pronleroy, Montiers et Léglantiers.

Des livrets d'accueil ont été distribués aux élèves. Ils ont pour but d'informer les familles sur l'organisation du RPI, des horaires d'écoles et des ramassages, les prestations cantine, périscolaire et ALSH,...

2) Prestation cantine à Léglantiers.

Un service de restauration scolaire et de garderie, mis en place par la municipalité de Léglantiers en septembre 2014, accueille une vingtaine d'enfants. Une convention avec la société API a été signée en juillet 2014. Afin de proposer la même prestation aux enfants pour les repas, cette convention n'est pas reconduite et c'est la société SAGERE qui assurera la fourniture des repas à Léglantiers en septembre. Les tarifs ont été uniformisés avec ceux du syndicat, ils seront arrêtés par délibération municipale, les factures et encaissements pris en charge par la mairie jusqu'en décembre 2015.

Les familles auront accès au site internet du syndicat pour gérer leurs inscriptions cantine, périscolaire et TAP.

L'ouverture du centre de loisirs de La Neuville-Roy du mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires sera accessibles aux habitants des cinq communes du RPI.

3) Présentation de la nouvelle directrice Léo Lagrange.

Monsieur le Président a souhaité présenter aux membres du Conseil Syndical, la nouvelle directrice de Léo Lagrange. Mme Audrey GAMBIER a été invitée et a présenté aux membres son parcours professionnel. Elle prendra ses fonctions en septembre 2015 au côté d'Isabelle Bastin.

4) Recrutement agents suite au transfert de Pronleroy-Léglantiers. N° 11/2015

Le Président explique que suite à la fusion avec le syndicat scolaire de Pronleroy/Léglantiers, trois agents des écoles vont être transférés au sein du syndicat « Les Hironnelles ». Pour se faire, Monsieur le Président propose de faire un contrat à chacun, à compter du 1^{er} août jusqu'au 31 décembre 2015 et de faire un avenant par la suite lorsque le syndicat tournera en toute autonomie avec les 5 communes et aura toutes les compétences.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte ces contrats et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois, comme indiqué ci-dessous :

- BEAUJARD Sandra, Agent social de 2^{ème} classe exerçant les fonctions d'ATSEM, en Contrat à Durée Indéterminée à 25h15/semaine à compter du 1^{er} août 2015 ;
- BENYAHIA Zahia, Agent social de 2^{ème} classe exerçant les fonctions d'ATSEM, en Contrat à Durée Déterminée à 25h45/semaine à compter du 1^{er} août 2015 ;
- BOCQUET Marina, Adjoint technique, en Contrat à Durée Déterminée à 4h25/semaine à compter du 1^{er} août 2015.

5) Tarifs cantine et périscolaire. N° 12/2015

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ d'appliquer les tarifs du barème 3 de la CAF pour la participation des familles au fonctionnement des CLSH ;
- ✓ de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3,00€ le prix du repas auquel s'ajoute 2,50 € pour les charges supplémentaires et un tarif variable selon les revenus des familles pour 15 minutes d'activités.

6) Règlement intérieur.

Monsieur le Président expose une harmonisation des règlements intérieurs pour les accueils de La Neuville-Roy et de Léglantiers. Les modifications par rapport à 2014 sont : la suppression du projet pédagogique, la majoration de 15 % de la facture pour les familles extérieures au RPI, le forfait court passe de 1h00 à 1h20, le forfait de garde le midi passe de 30 mns à 15 mns, une pénalité de 2 € pourra être appliquée pour les enfants accueillis le midi sans inscription préalable ni justificatif. Le règlement est consultable sur le site internet.

7) PEDT : Projet Educatif Territorial.

Une réunion de travail a eu lieu le 22 avril et la transmission du document avec les signatures des différents intéressés à la DDCS le 13 mai.

8) Rénovation de la classe de Montiers. N° 13/2015

Pour accueillir la 3^{ème} classe dans l'école de Montiers, suite à la fermeture de la classe d'Angivillers, la réhabilitation du préfabriqué de Montiers doit se faire cet été. Deux entreprises ont répondu : l'entreprise ROLLERO de Montiers et l'entreprise LABBE de La Neuville-Roy. La deuxième a été retenue car le projet était plus complet. Une réunion de coordination avec M. Deneufbourg et Mme Cauwenberghs s'est tenue le 19 juin. Les travaux ont débutés cette semaine et la fin est prévue le 7 août. Le déménagement de la classe d'Angivillers se fera courant août.

Le financement des travaux sera supporté par le syndicat avec une participation de 20 % pour les cinq communes et 40 % supportés par Pronleroy et Léglantiers.

Après renseignements pris auprès de Mme Lieuré, Perceptrice de St Just en Chaussée, les frais de la rénovation du préfabriqué incombent à la commune de Montiers. En effet, le préfabriqué est un bâtiment communal et figure à l'état de l'actif. Le devis des travaux s'élève à 29 430,00 € HT, soit un total de 35 316,00 € TTC. Monsieur le Président propose aux membres présents de rembourser la totalité des travaux HT (29 430 €) moins le montant alloué au FCTVA que la commune ne percevra pas (1 330,24 €).

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- S'engage à rembourser le montant HT des travaux et la partie de la TVA non prise en charge par l'Etat, soit un montant total de 30 760,24 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention.

9) Travaux estivaux dans les établissements scolaires.

Pas de visite avec les directeurs d'école cette année mais une liste est en préparation.

- La Neuville-Roy : faïence dans les toilettes de la classe de Mme Derozier et réparation d'un robinet de radiateur, débouchage de l'évacuation chez Mme Barat et installation d'un porte-balai pour Noëlle ;
- Montiers : mise en place d'un interphone ;
- Léglantiers : changement des fenêtres (de gros travaux ont été réalisés l'an passé avec l'aide du Conseil Municipal).

10) Acquisition d'un ordinateur portable pour la secrétaire (écran actuel hors service). N° 14/2015

L'écran de l'ordinateur portable acheté en 2009 étant hors service, l'acquisition d'un nouveau matériel est indispensable pour la gestion quotidienne du syndicat scolaire. Un courrier adressé à Monsieur Dassault pour une demande d'aide a été envoyé le 22 juin, elle s'élèvera à 500 €. L'achat d'un vidéo projecteur pour équiper la nouvelle classe de Montiers est envisagé.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Président à acquérir un ordinateur portable pour la secrétaire et de faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'éventuelles subventions.

11) Convention bibliothèque. N° 15/2015

Monsieur le Président fait part de son projet d'ouvrir la bibliothèque aux enfants scolarisés sur le RPI et fréquentant le périscolaire pour une mise à disposition de livres, de CD, de DVD de la MDO dans les classes du regroupement et le périscolaire. Pour se faire, une convention signée par la mairie de La Neuville-Roy, le syndicat scolaire et les directeurs des écoles est nécessaire. Elle a été rédigée avec M Josse, directeur de secteur de la MDO.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Président à signer la convention bibliothèque correspondante.

12) Convention sport et loisirs. N° 16/2015

Monsieur le Président fait part de la demande de renouvellement de l'intervenante sportive, Madame Peronnet Jésaël, au tarif inchangé de 23,00 € de l'heure. Le nombre total de séances pour l'année 2015/2016 est de 243, les cours débuteront le 8 septembre 2015 jusqu'au 30 juin 2016, pour les élèves des cycles 2 et 3 fréquentant les classes de Montiers, La Neuville-Roy et Léglantiers.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante.

13) Bilan périscolaire 2014/2015.

Monsieur le Président présente les chiffres de fréquentation sur les différents temps de la journée. Plus de 8000 repas ont été servis au cours de l'année. Sur les 175 élèves du regroupement, 89 ont fréquentés la cantine et 94 le périscolaire. Cela fait plus de 50 % d'utilisation du service.

14) Programmation d'une réunion de travail pour la préparation des TAP.

Après un an de fonctionnement avec la réforme des quatre jours et demi, un bilan des activités TAP est souhaitable. Une réunion de travail est prévue le 9 juillet avec Audrey Gambier et Isabelle Bastin, avec une visite des structures et un travail sur les activités et programmations de la rentrée prochaine.

15) Informations et questions diverses.

- a) Le spectacle du périscolaire le 17 juin a été un succès.
- b) La kermesse du RPI a eu lieu le 20 juin sous le soleil et la bonne humeur.
- c) Remise des récompenses aux 21 élèves de CM2 a eu lieu le lundi 29 juin. Un dictionnaire, un atlas ainsi qu'un guide sur la citoyenneté.
- d) La majorité des actions définies lors de la commission restauration du 20 avril ont été réalisées. En septembre, un essai sera fait avec « Le Fournil de La Neuville-Roy » pour la livraison de pain frais.
- e) Une demande a été adressée à la société Speechi pour un prêt d'un équipement de Tableau Blanc Interactif (TBI) pour deux semaines dans le but d'équiper les classes.
- f) L'étude de sol est lancée sur la parcelle ZNI
- g) Isabelle Prévost, salariée du syndicat depuis 3 ans (son contrat ne pouvant plus être reconduit) rejoindra l'effectif Léo Lagrange en septembre 2015.
- h) Travail en cours avec Léo Lagrange sur l'organisation de l'année prochaine, un avenant sera à signer en septembre.
- i) Souhait d'un site indépendant pour le syndicat scolaire qui regroupe cinq communes et qui possède un lien uniquement sur la mairie de La Neuville-Roy, devis à étudier au prochain conseil syndical.

16) Reprise de l'actif et du passif du SIRS Pronleroy/Léglantiers. N° 17/2015

Monsieur le Président fait part d'un mail reçu de Mme Beuvrier en date 2 juillet, faisant part d'un manque dans les délibérations prises le 8 avril 2015. En effet, nous devons délibérer pour l'acceptation de la reprise de l'actif, du passif et de la trésorerie du Syndicat Pronleroy/Léglantiers.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la reprise de l'actif, du passif et de la trésorerie du Syndicat Pronleroy/Léglantiers à la date de la dissolution au 31 juillet 2015.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h15.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 2 juillet 2015 a comporté sept délibérations.

| | | |
|---|--|----------------------|
| 1 | Recrutement des agents suite au transfert de Pronleroy-Léglantiers | Délibération 11/2015 |
| 2 | Tarifs cantine et périscolaire | Délibération 12/2015 |
| 3 | Rénovation de la classe de Montiers | Délibération 13/2015 |
| 4 | Acquisition d'un ordinateur portable pour la secrétaire | Délibération 14/2015 |
| 5 | Convention bibliothèque | Délibération 15/2015 |
| 6 | Convention sport et loisirs | Délibération 16/2015 |
| 7 | Reprise de l'actif et du passif du SIRS Pronleroy/Léglantiers | Délibération 17/2015 |